



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2012-2013

CC/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

- Rapporteur: Monsieur Lucien Lux

- de 14h30 à 15h15

Présentation de l'avis de la Banque Centrale du Luxembourg

- de 15h15 à 16h00

Présentation de l'avis de la Cour des comptes

*

Présents : M. François Bausch, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes

M. Tom Heintz, de la Cour des comptes

Mme Muriel Bouchet, Mme Emilie Laurent, M. Jean-Pierre Schoder, de la Banque centrale du Luxembourg

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

Présentation de l'avis de la Banque Centrale du Luxembourg

L'économiste en chef de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), M. Jean-Pierre Schoder, expose les grandes lignes de l'avis de la BCL sur le projet de budget 2013 (cf. document envoyé par courrier électronique le 15 novembre 2012 qui sera publié sous forme de document parlementaire (n°6500^{01F})), et telles qu'elles figurent dans la présentation annexée.

Dans ses conclusions, la BCL rappelle le contexte macro-économique défavorable, avec, d'un côté, la déperdition de certaines recettes, et de l'autre, l'augmentation des dépenses liées au « vieillissement » la plus forte de l'UE. Par conséquent un important effort de consolidation est requis dans ce contexte afin de remédier à la forte dégradation de la situation budgétaire.

Selon la BCL, l'effort d'assainissement en 2013 est louable, mais il importe de poursuivre cet effort au-delà de 2013.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les points suivants :

- La BCL examine le projet de budget sur base d'une analyse économique qui se veut objective et non pas d'après des considérations sociales ou politiques.
- Certains pays pratiquant des taux de taxation élevés sont très compétitifs sur le plan économique. Toutefois, le modèle luxembourgeois ne peut être comparé aux modèles suédois, finlandais ou danois en termes de taux d'affiche, dans la mesure où il s'agit d'une petite économie ouverte.
- Le coût salarial unitaire (CSU) luxembourgeois a augmenté considérablement depuis quinze ans, beaucoup plus qu'en Allemagne, en Grèce ou au Portugal. C'est la raison pour laquelle la BCL considère qu'il n'y a pas de marge de manœuvre dans ce domaine et met en garde contre un dérapage des CSU qui pénalise l'emploi.
- La mise en œuvre d'une réforme fiscale globale, plutôt que la mise en place de mesures isolées ponctuelles, relève d'une décision politique.
- Il semble difficile de trouver une explication pour la croissance de l'emploi dans le secteur privé en l'absence de croissance économique. Dans le secteur public, il convient de noter que l'Etat est le moteur central de création d'emplois.
- Le solde structurel est égal au solde apuré de la conjoncture corrigé de l'impact des mesures temporaires. Or, au Luxembourg, on considère toutes les mesures comme permanentes. Par conséquent, il n'y a pas de différence entre les deux définitions au niveau pratique.

Présentation de l'avis de la Cour des comptes

Le Président de la Cour des comptes, M. Marc Gengler, expose les grandes lignes de l'avis de la Cour des comptes relatif au projet de budget 2013, pour les détails duquel il est prié de se référer au document distribué lors de la réunion qui sera publié sous forme de document parlementaire (n°6500⁰³).

La Cour des comptes (ou la « Cour ») rappelle que la réduction des dépenses publiques a un effet plus durable sur la consolidation budgétaire et la performance économique que l'augmentation des recettes. Ce constat, dressé par la Cour lors de son analyse du projet de budget de 2012, reste d'actualité.

Pour 2013, la Cour constate que la marge de manœuvre financière du Gouvernement est de plus en plus restreinte, alors que la dette publique continue à se creuser. Par ailleurs, les transferts à la sécurité sociale ne cessent d'augmenter, rendant plus difficile le maintien des investissements publics à un niveau élevé. Par conséquent, la Cour est d'avis qu'un plan stratégique devrait être élaboré identifiant clairement les politiques d'investissement au-delà des différents ministères et englobant les projets sous-jacents avec leurs répercussions sur le budget de l'Etat.

En outre, dans la mesure où tout semble indiquer que la croissance du PIB sera faible au cours des prochaines années et que l'évolution des recettes de l'Etat restera incertaine, la Cour est d'avis que des mesures compensatoires additionnelles devraient être prises avant 2015. Dans cette perspective, elle suggère au Gouvernement de présenter une feuille de route indiquant un calendrier et des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme en fixant des échéances intermédiaires.

Enfin, la Cour rappelle la nécessité de mettre en œuvre rapidement les réformes structurelles nécessaires pour maintenir les finances publiques en équilibre à moyen et à long terme.

Divers

Les membres de la Commission décident de convoquer une réunion le 27 novembre à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- Projets de loi n° 6398 et n°6327
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Luxembourg, le 19 novembre 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter

Annexe :

BCL : Avis sur le projet de budget 2013



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTÈME

Avis sur le projet de budget 2013

16 novembre 2012



Aperçu de l'exposé

- Projet de budget
- Activité économique
- Projections de court terme
- Simulations de moyen terme
- Ampleur de la consolidation requise
- Composition de la consolidation: les recettes
- Composition de la consolidation: les dépenses
- Gouvernance européenne
- Conclusions

Projet de budget 2013 de l'Etat central : optique traditionnelle

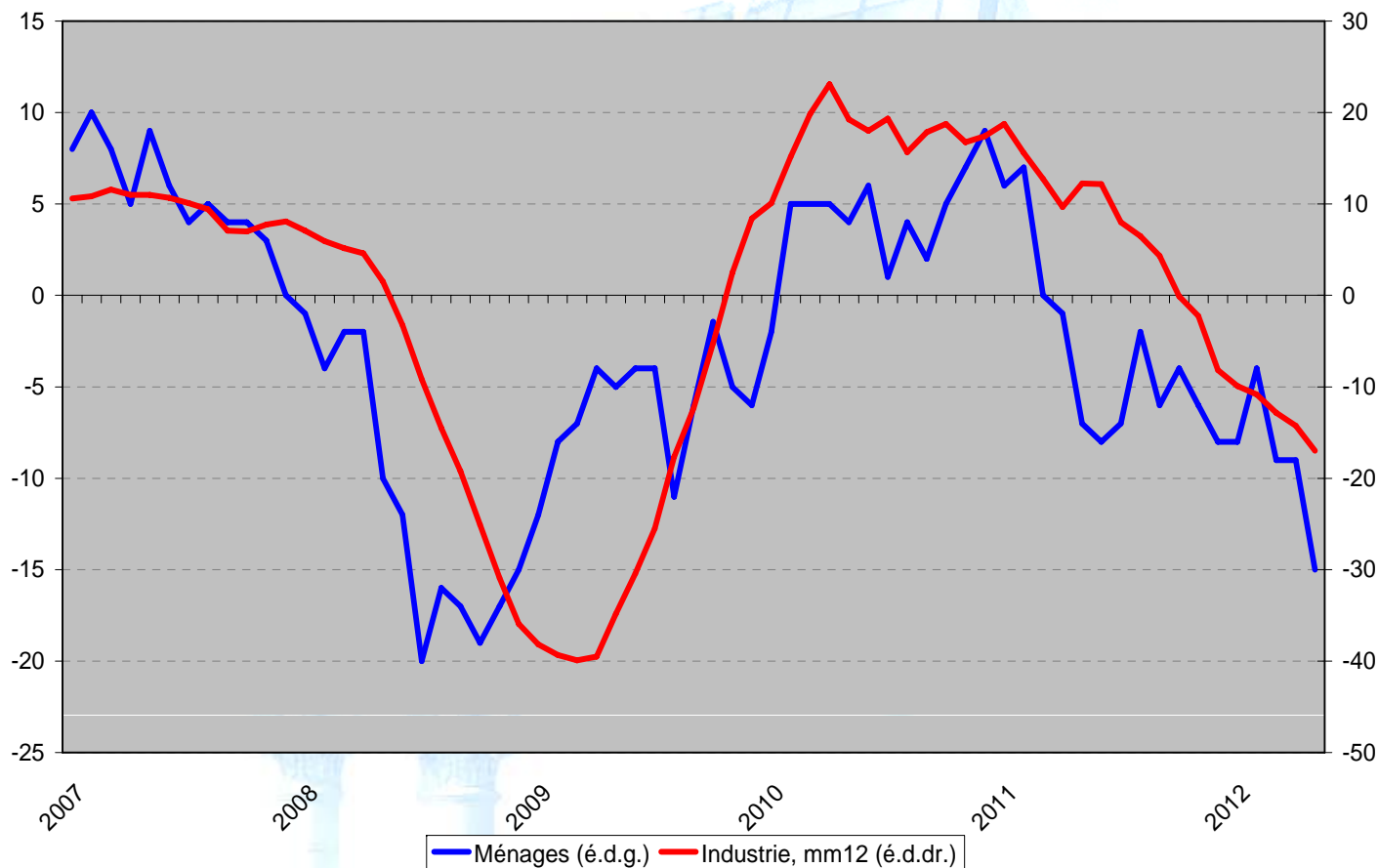
En millions d'euros, sauf mention contraire

	Compte 2011	Budget voté 2012	Projet de budget 2013 amendé	Progression 2012-2013 en %	Progression 2011-2013 en %
Budget courant					
Recettes	10 266,4	10 632,5	11 146,0	4,8	8,6
Dépenses	9 493,1	10 175,1	10 787,0	6,0	13,6
Solde	773,3	457,4	359,1	-	-
Budget en capital					
Recettes	100,9	59,8	57,4	-4,0	-43,1
Dépenses	1 235,4	913,1	974,9	6,8	-21,1
Solde	-1 134,5	-853,2	-917,5	-	-
Budget total					
Recettes	10 367,3	10 692,4	11 203,4	4,8	8,1
Dépenses	10 728,6	11 088,2	11 761,8	6,1	9,6
Solde	-361,2	-395,8	-558,4	-	-

Sources: Projet de loi amendé concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, Ministère des Finances.

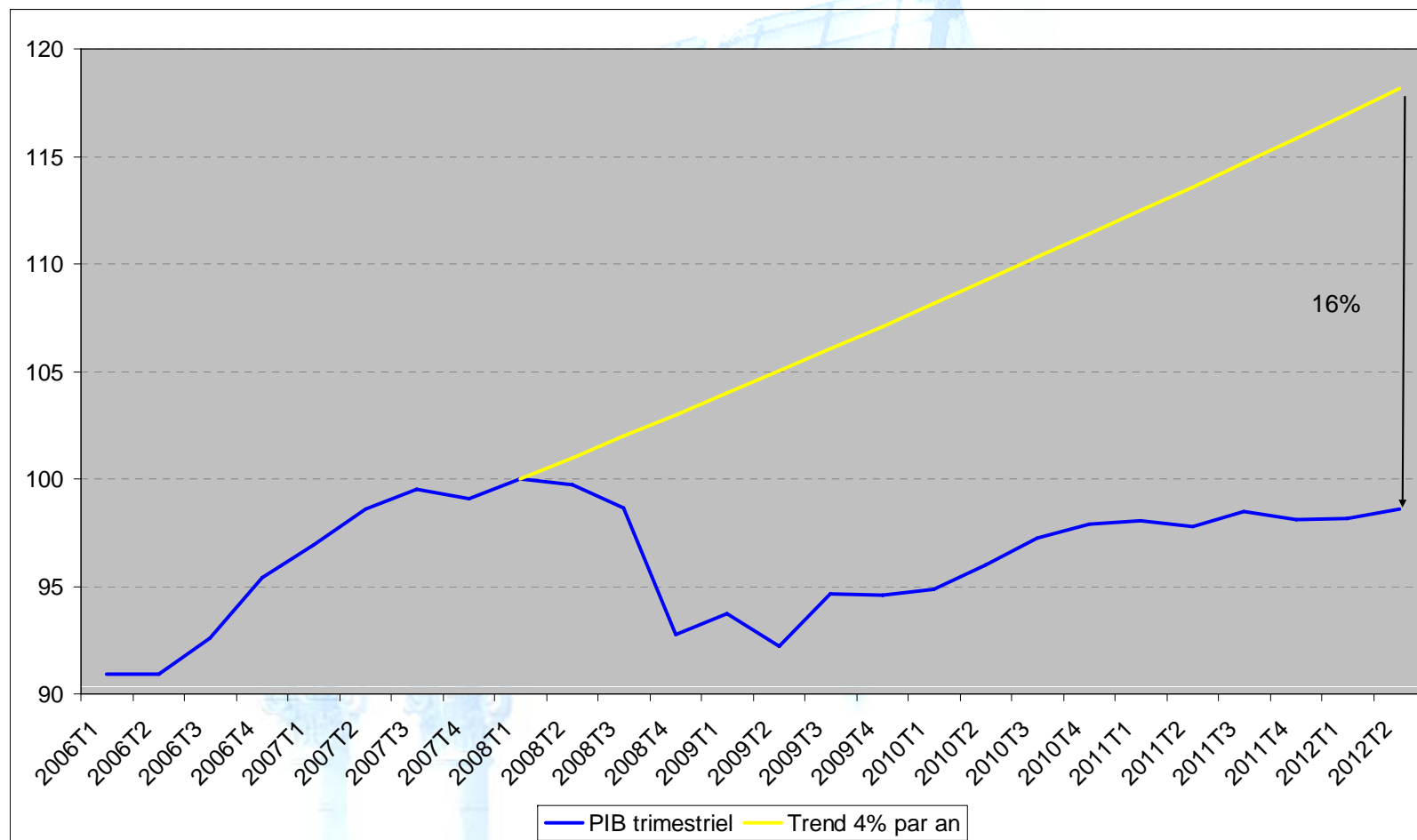
Luxembourg: l'activité économique subit les conséquences des troubles en zone euro

Climat de confiance dans l'industrie et moral des consommateurs



Sources: Statec, calculs BCL.

Luxembourg: l'activité économique – décrochage macroéconomique depuis 2008

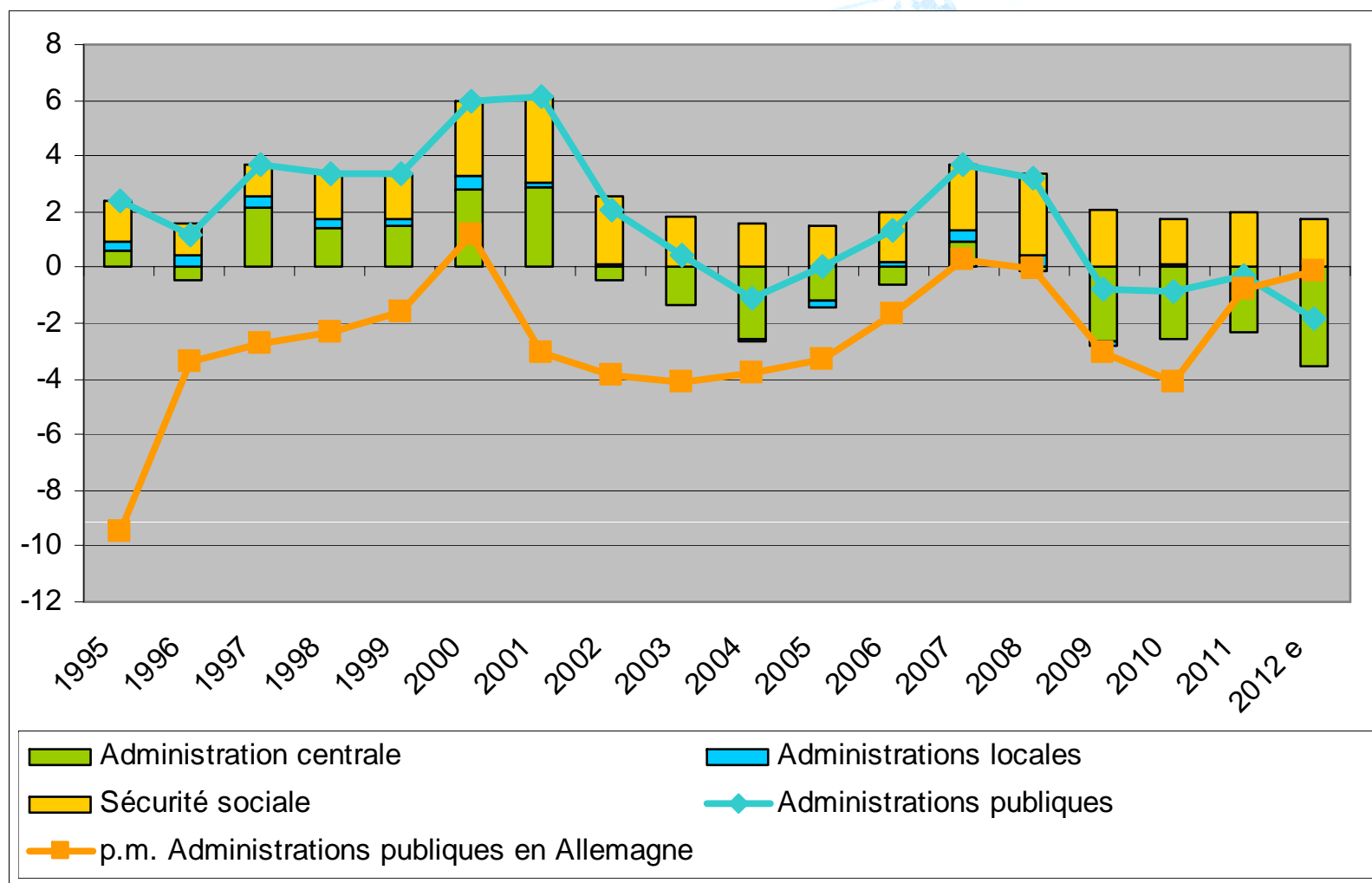


Sources: Statec, calculs BCL.

Situation budgétaire des Administrations publiques

Soldes en % du PIB

Une dégradation continue



La situation des finances publiques luxembourgeoises: projections d'automne de la BCL (novembre 2012)

En pourcentages du PIB

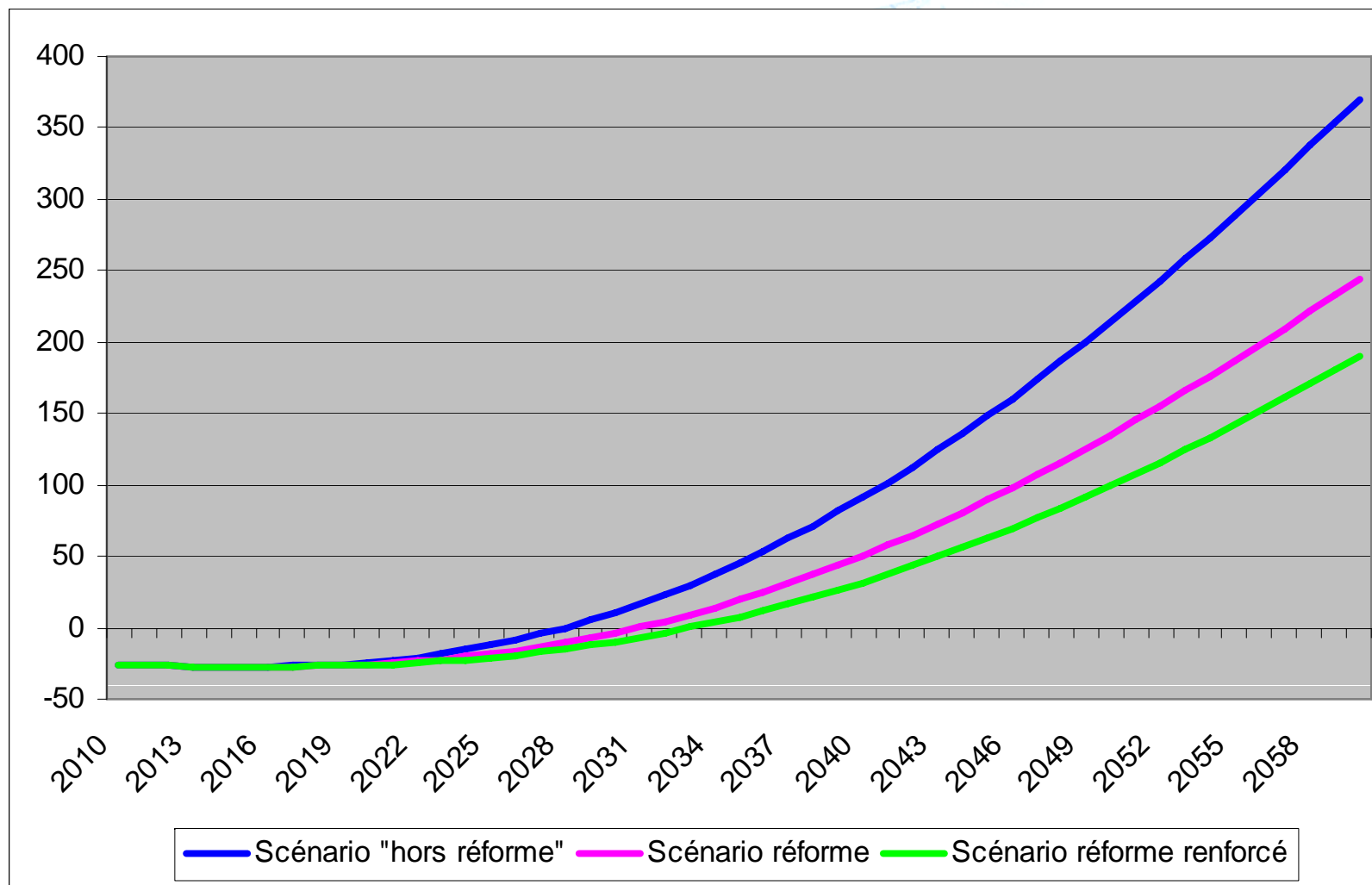
	2008	2009	2010	2011	2012 ^e	2013 ^p	2014 ^p	2013 ^{p(1)}
Ensemble des administrations publiques								
Recettes totales	42,3	43,9	42,0	41,6	41,8	42,5	41,7	
Dépenses totales	39,1	44,6	42,8	42,0	43,6	43,6	43,6	
Déficit (-) ou surplus (+)	3,2	-0,8	-0,8	-0,3	-1,9	-1,1	-1,9	-0,8
Solde apuré de la conjoncture	2,6	-0,2	-0,7	-0,4	-1,6	-0,7	-1,6	
Soldes des sous-secteurs								
Administration centrale	-0,2	-2,7	-2,5	-2,3	-3,6	-2,6	-3,2	-2,3
Administrations locales	0,5	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,2	0,0
Sécurité sociale	2,9	2,0	1,6	1,9	1,7	1,6	1,4	1,4
Dette publique	14,4	15,3	19,2	18,3	21,3	24,4	25,5	na

Sources: Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, IGF, IGSS, UCM, STATEC, calculs BCL. e: estimations. p: projections (1) Projet de budget 2013 amendé

Endettement des systèmes de pension

Réserves (-) ou endettement (+) des systèmes de pension en % du PIB

Une soutenabilité pour le moins menacée



Simulations de moyen terme BCL

Dette brute consolidée des Administrations publiques

En % du PIB

Une réforme des pensions et une consolidation toutes deux indispensables

Dette brute consolidée

	2014	2015	2020	2040
S1 - Scénario de référence hors réforme	25,5	26,9	40,0	226,4
S2 - Avec réforme des pensions (lien salaires réels 0%)	25,5	26,9	40,2	173,2
S3 - Consolidation avec surplus 1,15% en 2015	23,4	21,1	11,8	53,0
S4 - Consolidation avec surplus 0,5% en 2015 et 1,15% en 2018	23,7	22,0	13,0	53,0

S2 = S1 plus réforme des pensions (courbe verte slide 8)

S3 = S2 plus consolidation pour atteindre un surplus structurel de 1,15% en 2015

S4 = S2 plus consolidation pour atteindre un surplus structurel de 0,5% en 2015 et 1,15% en 2018

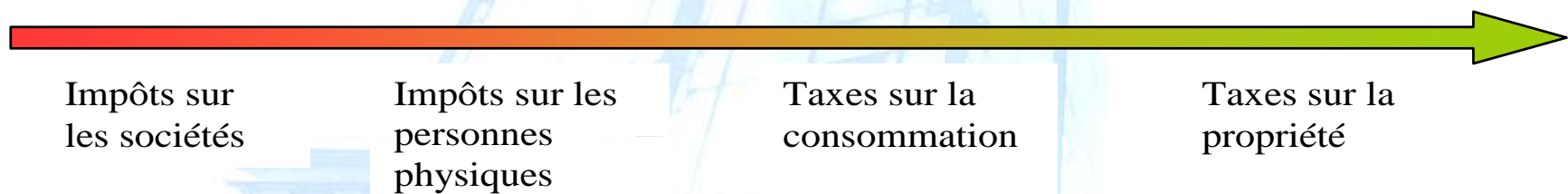
Stratégie de consolidation budgétaire des Administrations publiques

Efforts requis, en millions d'euros

	Consolidation surplus 1,15% en 2015	Consolidation surplus 0,5% en 2015 et 1,15% en 2018
2013	730+120	730+120
2014	850	720
2015	900	720
2016	180	300
2017	170	300
2018	170	300
TOTAL	3120	3190

Marges de manœuvre sur le plan des recettes

Taxe de la plus à la moins nuisible pour la croissance économique

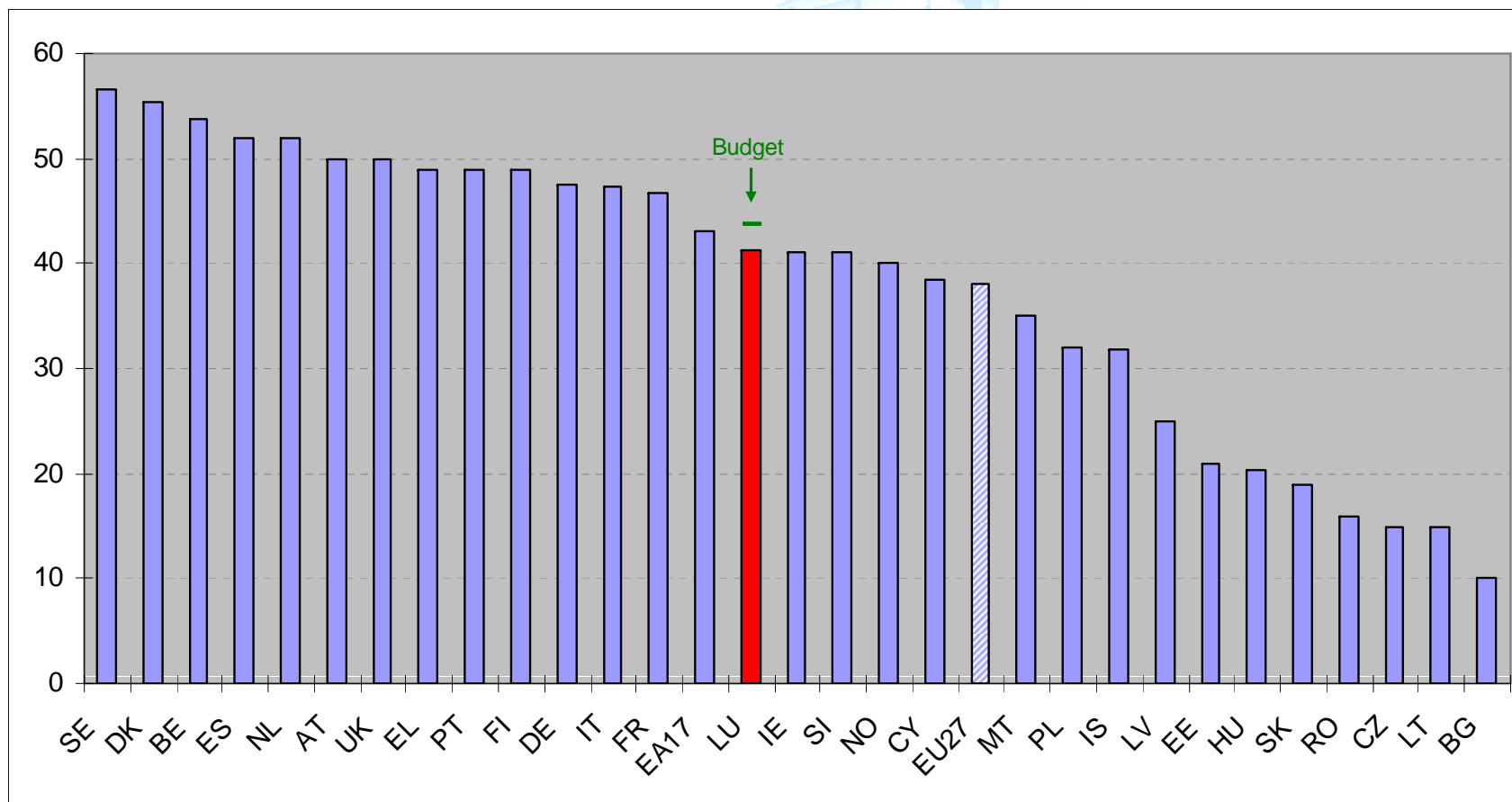


Sources: Commission européenne, BCL.

Marges de manœuvre sur le plan des recettes

Taux de taxation maximum sur le revenu des personnes physiques en 2012

En %

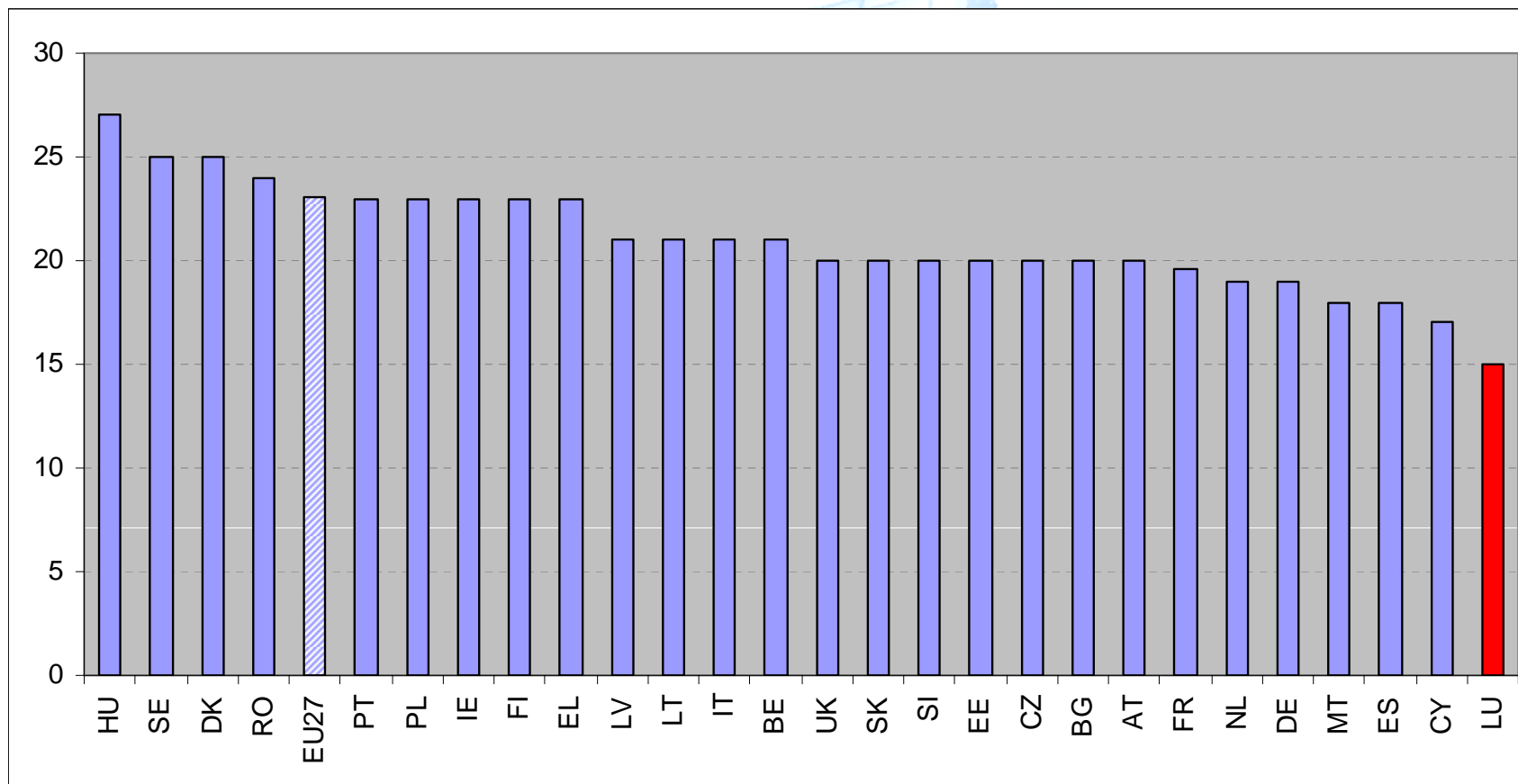


Sources: Commission européenne, Projet de budget 2013, calculs BCL.

Marges de manœuvre sur le plan des recettes

Taux standard de TVA au 1er juillet 2012

En %

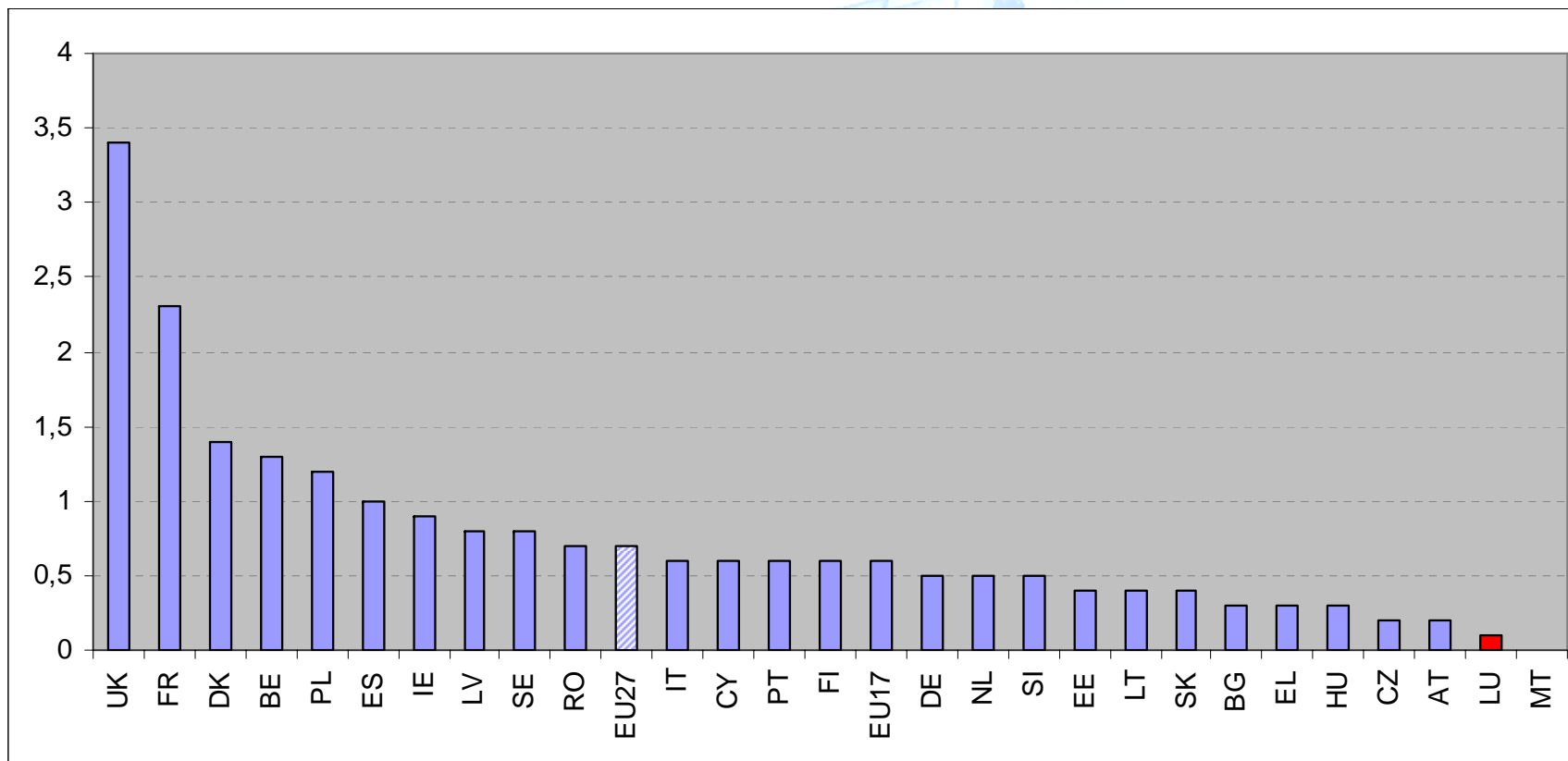


Sources: Commission européenne, calculs BCL.

Marges de manœuvre sur le plan des recettes

Impôt foncier

En % du PIB

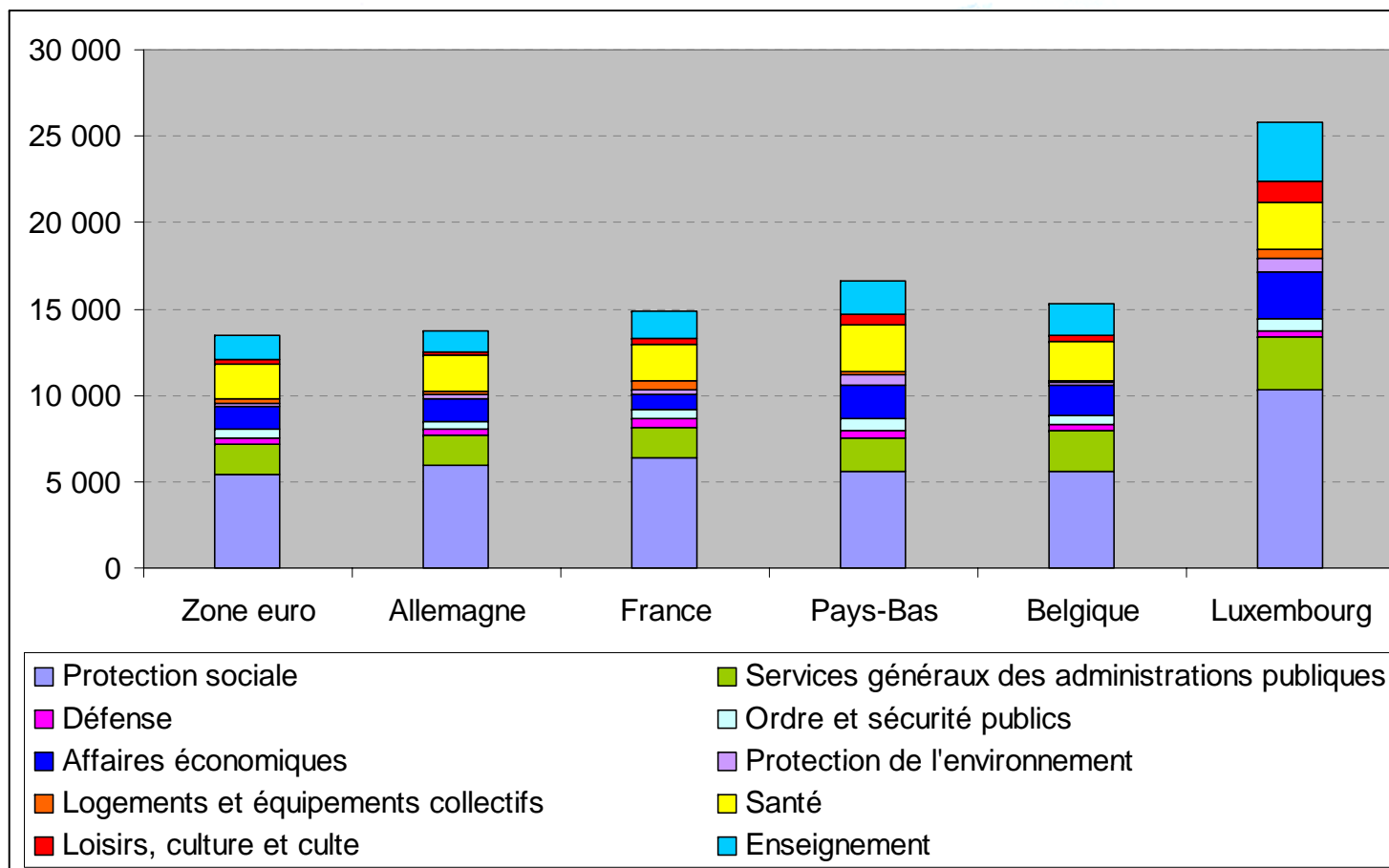


Sources: Commission européenne, calculs BCL.

Indispensable maîtrise des dépenses

Dépenses des Administrations publiques par classes fonctionnelles

En euros par habitant et par an en 2010, en parités de pouvoir d'achat



Notes: Les données pour le Luxembourg ont été corrigées pour les transferts sociaux exportés et pour les investissements en matière de transport liés aux frontaliers.

Sources: Eurostat, IGSS et calculs BCL.

Transposition de la Directive 2011/85/UE.

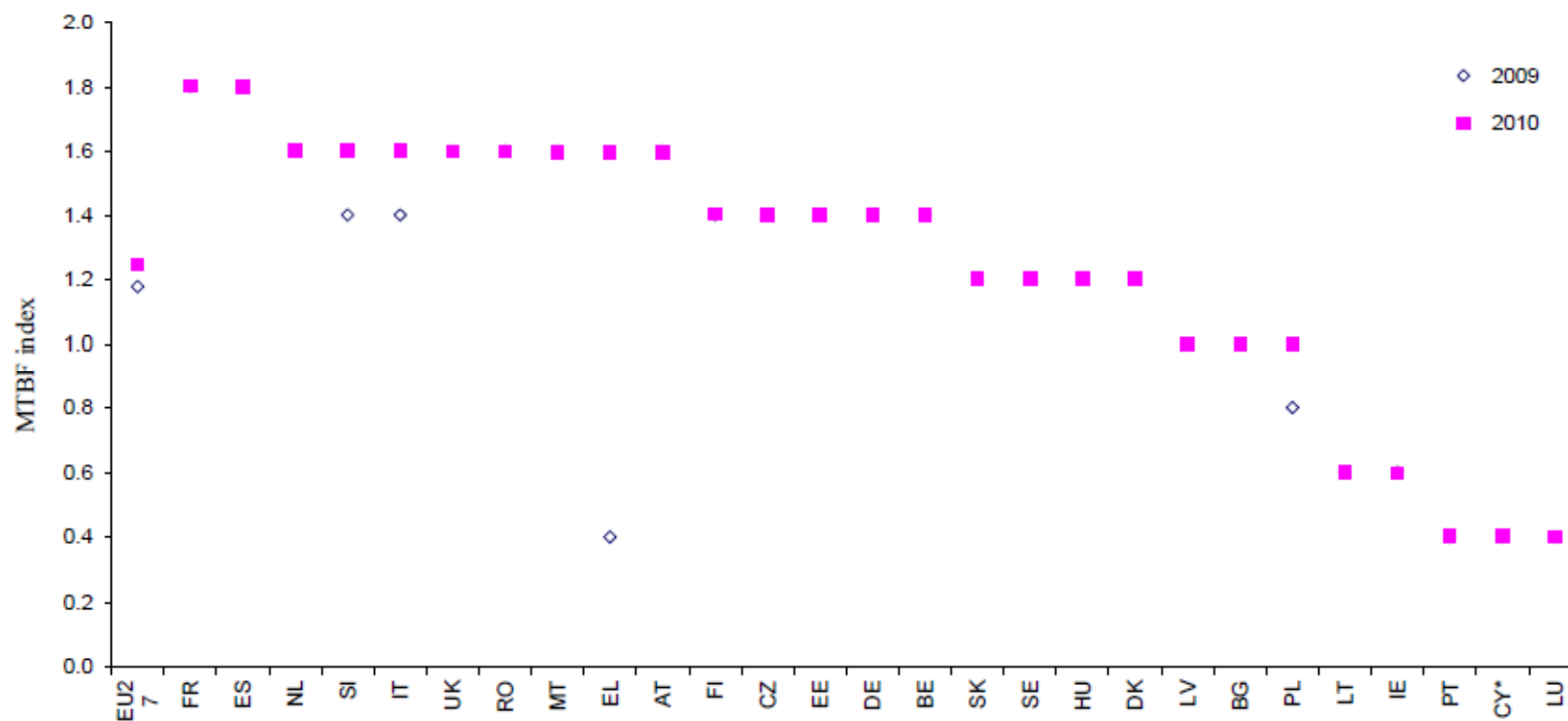
Situation au Luxembourg

Contenu de la Directive	Situation en vigueur au Luxembourg
Disponibilité régulière de statistiques fiables et standardisées	●
Publication des prévisions macro et des méthodologies correspondantes en vue de la programmation budgétaire	●
Règles budgétaires chiffrées	●
Perspective pluriannuelle	●
Coordination budgétaire entre sous-secteurs	●

Source: BCL.

Transposition de la Directive 2011/85/UE

Index concernant la mise en place d'un cadre de programmation budgétaire pluriannuel dans l'Union Européenne, 2009 et 2010



Source: Commission européenne.

Conclusions

- Contexte macro-économique défavorable, déperdition de certaines recettes, augmentation des dépenses liées au « vieillissement » la plus forte de l'UE, forte dégradation de la situation budgétaire de l'Administration centrale ces dernières années. Un important effort de consolidation est requis dans ce contexte.
- Louable effort d'assainissement en 2013, mais il importe de poursuivre cet effort.
- La mise en œuvre de la réforme des pensions dès janvier 2013 est indispensable.
- Composition de l'effort: éviter de trop charger le coût du travail (dérapage des CSU, pénalisation de l'emploi).
- Marges d'ajustement: la TVA, l'impôt foncier, la déduction des intérêts hypothécaires, les dépenses en général (très élevées en comparaison internationale).
- Nécessité de se conformer à la nouvelle gouvernance européenne (statistiques sur l'exécution du budget, transparence sur les méthodes de prévisions budgétaires, règle budgétaire).